

Fichier des écritures comptables

L'essentiel



- Pourquoi ? -

- Effectuer à distance des investigations et gagner du temps
- Faciliter la lecture de la comptabilité pour se poser les bonnes questions
- Moderniser les moyens de contrôle de l'administration fiscale



- Quand ? -

Depuis le 1^{er} janvier 2014



- Qui ? -

Les contribuables qui :

- tiennent leur comptabilité au moyen de systèmes informatisés
- sont soumis à l'IS ou l'IR (BIC, BNC ou BA)
- doivent présenter des documents comptables en vertu du CGI

Sont dispensés :

- les autoentrepreneurs,
- les SCI soumises exclusivement aux revenus fonciers et qui ne comportent que des associés personnes physiques

Contenu du FEC

18 informations :

1. code journal de l'écriture comptable
2. libellé journal de l'écriture comptable
3. numéro sur une séquence continue de l'écriture comptable
4. date de comptabilisation de l'écriture comptable
5. numéro de compte
6. libellé de compte
7. numéro de compte auxiliaire*
8. libellé de compte auxiliaire*
9. référence de la pièce justificative
10. date de la pièce justificative

11. libellé de l'écriture comptable (identification littérale du motif de l'écriture comptable)
12. montant au débit
13. montant au crédit
14. lettrage de l'écriture comptable*
15. date de lettrage*
16. date de validation de l'écriture comptable
17. montant en devise*
18. identifiant de la devise*

*à blanc si non utilisé

S'ASSURER DE LA CONFORMITÉ DU FEC EN VÉRIFIANT :

- la présence des 18 champs obligatoires
- la cohérence des données constituant le fichier : cohérence des soldes reconstitués avec la balance de clôture, absence de ruptures de séquences inexplicables dans la numérotation des écritures comptables, absence d'écritures imputées sur des comptes hors PCG...

Sanctions

- Remise d'un FEC conforme au vérificateur dans le cadre de l'examen de comptabilité à distance

Sinon ➔

- 5 000 euros en l'absence de présentation d'un FEC conforme,
- 10% des droits mis à la charge du contribuable lorsqu'une rectification a été apportée (sans que l'amende ne puisse toutefois être inférieure à 5 000 euros).

L'Ordre des experts-comptables à votre service



Conseil Sup' Services FEC

- Zone d'activité
- FAQ
- Questions/Réponses
- Outils pratiques

Guide FEC / Kit FEC

- Guide
- Lettre de mission
- Fiches marketing

Attestation de conformité du fichier FEC des éditeurs